

Grousswesire vun Absurdistan

Keng Responsabilitéite fir d'Kandidaten?

D'Ministère vun der Fonction publique an der Éducation nationale spille sech am Dossier vun der Transposition vun der Fonctionnariatsreform monter een dem aneren de Ball an domadder d'Verantwortung zou.

Op där enger Säit ass den MENJE esou mat ëmmer neie Projete beschäftigt, dass deen Dossier em komplett egal ginn ass an allefalls als Stéierfacteur wouergeholl gëtt, op där anerer Säit gesäit et net vill anëscht aus an de Minister Kersch léisst senge Beamte fräi Hand, fir hir bizar Phantasie(n) auszeliewen.

De Message vun der FÉDUSE ass einfach: Maacht et richtig oder maacht et guer net! Mat béidem kënne mer liewen.

Di Sabotageakten an Ierzenzielereien, zu deene sech de ministeriellen Aktionismus auswiisst, toleréiere mer dogéint net. De jéngste Coup de génie huet doranner bestanen, de Professeurs-candidats d'Recht op ee Poste à responsabilité particulière an di domadder zesammenhängend Majoration d'échelon ofzeschwätzen. D'FÉDUSE huet sech entre autre per Bréif vum 10. November dogéint gestemmt a krut entretemps verséichert, dass d'Fonction publique agelenkt hätt. Weise gëllt ! Mir behalen en A drop.

Hei drënner fannt dir de Bréif un de Minister Meisch mat Kopie un de Minister Kersch.

Luxembourg, le 10 novembre 2016

À
Monsieur le Ministre Claude Meisch
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

Objet : Postes à responsabilité particulière / situation des candidats

Monsieur le Ministre,

Le comité de la FÉDUSE vient de recevoir des plaintes de collègues engagés qui se sont vu promettre un poste à responsabilité particulière (PàR) selon les modalités de la réglementation en vigueur de par le fait qu'ils remplissent des tâches telle que la présidence à une commission nationale des programmes, la coordination de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle dans un lycée ou autres.

Alors que ces collègues sont parfaitement en règle et font un travail irréprochable lié en effet à un surplus de responsabilité, voilà que l'Administration du Personnel de l'État (APE) leur refuse l'attribution du PàR en argumentant qu'ils n'étaient pas éligibles de par leur statut de professeur-candidat. Ils recourent à la loi de 1963 pour raisonner que le grade de substitution ne pourrait revenir qu'aux seuls professeurs nommés et non aux candidats.

Ce syllogisme est des plus absurdes :

1. En 1963, il n'y avait pas encore de candidats, la clause d'un travail de candidature à part, en dehors de la période du stage proprement dit n'a été introduite qu'en 1999.
2. Le professeur-candidat ne constitue pas un statut à part mais est classé au même grade que le professeur.
3. Chaque professeur-candidat est nommé et assermenté en tant que fonctionnaire. La réglementation relative aux PàR ne fait de différence qu'entre fonctionnaires et employés.

Par ailleurs, le fait que certains employés de l'APE ont eu le front de suggérer aux collègues concernés qu'ils n'avaient qu'à écrire leur travail de candidature outrepassent clairement leur compétence et nous condamnons sévèrement cette attitude.

Par le biais de cette lettre, nous vous rendons attentif à cette situation et nous attendons une réaction déterminée et sans équivoque de votre part. Même s'il est fastidieux de devoir le répéter à son ministre de tutelle, il est d'un des premiers devoirs d'un ministre de défendre ses agents contre des discriminations si insidieuses.

Il va de soi que la FÉDUSE aura un œil vigilant sur les développements dans ce dossier. Si l'administration allait en effet bloquer sur ce point, le comité de la FÉDUSE se réserve le droit de mettre en œuvre d'autres moyens syndicalistes.

Comptant fermement sur votre soutien pour remettre les pendules à l'heure, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'accepter l'expression de ma parfaite considération.

Pour le comité de la FÉDUSE/Enseignement-CGFP

Camille Weyrich
Président

Copies à

- M. Dan Kersch, Ministre de la Fonction publique
- M. Lex Folscheid, Premier Conseiller de Gouvernement
- M. Claude Kuffer, Chef du Service du Personnel au MENJE